Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 20/07/2026
ID : 017_241700699-20260707-DEL2026_113-DE

communauté de communes
BASSIN DE MARENNES

Délibération n° DEL2026_113

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 7 juillet 2026

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de présents :	19
Nombre de votants :	27

Date de la convocation : 29 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le sept juillet à 14 h 30, les membres de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de conférence de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, 24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Madame Mariane LUQUÉ.

Présents :

Madame Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur François SERVENT (Nieulle-sur-Seudre), Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU (Saint-Just-Luzac), Madame Évelyne BÉRUSSEAU (Le Gua), Madame Marie-Hélène AUBERT (Marennes-Hiers-Brouage), Madame Céline MÉTREAU (Marennes-Hiers-Brouage), Madame Delphine BASSET-PRIEM (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-Le Chapus), Monsieur Philippe BIARD (Bourcefranc-Le Chapus), Monsieur Philippe CHABIRON (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Jean-Luc JUILLET (Saint-Just-Luzac), Madame Danielle LAROCHE (Bourcefranc-Le Chapus), Madame Sophie LESORT-PAJOT (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Jean-Pierre MANCEAU (Saint-Just-Luzac), Monsieur Frédéric PHELIPPEAU (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Richard REMERAND (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Philippe RETOUT (Le Gua), Monsieur Frédéric SUDRE (Le Gua)

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Guy PROTEAU (Bourcefranc-Le Chapus) : pouvoir à Monsieur Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-Le Chapus), Monsieur Joël PAPINEAU (Saint-Sornin) : pouvoir à Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU (Saint-Just-Luzac), Monsieur Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage) : pouvoir à Madame Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), Madame Anika ANGIBAUD (Le Gua) : pouvoir à Madame Évelyne BÉRUSSEAU (Le Gua), Madame Claire BOBET (Marennes-Hiers-Brouage) : pouvoir à Monsieur Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Madame Ingrid CHEVALIER (Nieulle-sur-Seudre) : pouvoir à Monsieur François SERVENT (Nieulle-sur-Seudre), Madame Sabrina HUET (Bourcefranc-Le Chapus) : pouvoir à Monsieur Philippe BIARD (Bourcefranc-Le Chapus), Madame Karine PINEAU (Bourcefranc-Le Chapus) : pouvoir à Madame Danielle LAROCHE (Bourcefranc-Le Chapus)

Secrétaire de séance : Madame Évelyne BÉRUSSEAU

Délibération n° DEL2026_113

Convention de partenariat intercommunautaire CCIO-CCBM : lancement de l'appel à projets « résidences d'artistes francophones 2026-2027 »	***Actions dans les domaines culturels, artistiques et sportifs***

Madame Évelyne BÉRUSSEAU, 4ème Vice-présidente en charge des politiques culturelles et du soutien aux associations, expose :

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes porte depuis 2020 le dispositif de résidences d'artistes francophones Marennes-Oléron. Initialement développé dans le cadre des contrat territoriaux d'éducation artistique et culturelle (CTEAC), ce projet s'inscrit désormais dans le cadre d'une convention de partenariat intercommunautaire avec la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron.

Consacrées à des projets de médiation, ces résidences d'artistes sont un axe structurant du développement de l'éducation artistique et culturelle. Leur soutien financier a été réaffirmé par la DRAC et le Conseil Départemental. Elles permettent de proposer des ateliers de pratiques artistiques aux enfants et jeunes de l'ensemble du bassin de Marennes et de l'île d'Oléron, y compris dans les petites communes, souvent peu dotées en équipements et maîtres d'ouvrages de projets culturels.

Au regard du rythme annuel de ce projet, il convient aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur la reconduction des résidences d'artistes pour l'année scolaire 2026-2027.

Pour rappel, ces résidences consistent à accueillir des artistes dont la candidature a été retenue à partir d'un appel à projets, visant à animer des ateliers de pratiques artistiques auprès de jeunes de 1 à 25 ans, en temps scolaire ou hors temps scolaire. Le maître d'ouvrage assure l'organisation de l'hébergement des artistes, prend en charge les frais de transports, la rémunération liée aux interventions des artistes auprès des jeunes, et d'une manière générale le cadre financier, juridique et administratif.

Depuis 2017, les résidences d'artistes francophones ont bénéficié en moyenne à près de 350 jeunes par année scolaire, dont environ 60% de jeunes de l'île d'Oléron et 40% de jeunes du bassin de Marennes. Elles ont notamment permis de :

- Développer et structurer l'offre culturelle en direction des jeunes :
 - en proposant un porteur de projet unique pour Marennes-Oléron ;
 - en faisant bénéficier les acteurs de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que de la jeunesse, des financements LEADER complexes à mobiliser, en particulier pour les associations ;
 - en structurant un réseau d'acteurs de l'éducation artistique et culturelle, qui se rencontrent autour de ce projet ;
 - en s'adressant aux jeunes de toutes les communes du bassin de Marennes et de l'île d'Oléron ;
 - en proposant des disciplines artistiques variées avec des artistes qualifiés (arts plastiques, théâtre, slam, art contemporain, théâtre d'objet, chanson, musique contemporaine…).
- Fédérer les acteurs locaux culturels, éducatifs, sociaux, autour d'un projet commun.
- Sensibiliser la jeunesse à la francophonie dans une logique d'ouverture au monde.

Budget prévisionnel :

2026-2027 - 4 mois (soit 16 semaines)				
DÉPENSES		RECETTES		% coût total
Rémunération	12 560 €	CCBM	7 619 €	33%
Hébergement	2 856 €	CCIO		
Déplacements	4 000 €	DRAC	10 500 €	46%
Repas	2 965 €	CD17	4 737 €	21%
Divers	475 €			
Total	**22 856 €**		**22 856 €**	

Le reste à charge sera réparti entre les communautés de communes au prorata de la répartition des interventions affectées aux jeunes bénéficiaires par territoire constatés pour l'année scolaire 2026-2027, conformément à la convention de partenariat financier conclue entre elles.

Comme pour la saison 2025-2026, les 4 mois de résidence se répartissent en 2 projets, confiés à 2 équipes artistiques différentes. Le premier projet se déroule sur dix semaines tandis que le second se déroule sur six semaines, facilitant ainsi les projets menés par des artistes étrangers.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la délibération n° 2025/CC07/24 du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2025 approuvant la politique intercommunautaire en éducation artistique et culturelle Marennes-Oléron ;

Vu la convention de partenariat financier entre la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron en faveur d'un projet territorial d'éducation artistique et culturelle pour la période 2026-2027 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 17 juin 2026 ;

Considérant l'avis du comité de pilotage CTEAC en date du 19 juin 2026 ;

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente,

DÉCIDE

- de valider la maîtrise d'ouvrage des résidences d'artistes francophones par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes pour la période 2026-2027 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à élaborer et publier l'appel à projets « Résidences d'artistes francophones 2026-2027 » et à signer tout document afférent ;
- d'autoriser Madame la Présidente à solliciter les subventions auprès des partenaires institutionnels mentionnés dans le plan de financement prévisionnel ;
- d'inscrire les dépenses et recettes au Budget.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire ; le recours contentieux peut être adressé directement au Tribunal Administratif de Poitiers et saisi par le biais du site internet www.telerecours.fr

La Présidente

Madame Mariane LUQUÉ

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du BASSIN de MARENNES

Le Secrétaire de séance

Madame Évelyne BÉRUSSEAU

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du BASSIN de MARENNES